

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-septième réunion (spéciale) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 JUIN 2011

Procès-verbal de la trois cent quarante-septième réunion (spéciale) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>PERSONNES INVITÉES :</u>		
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (points 3 et 4)	
ROY, Dominique Coordonnateur de la gestion financière Service des finances	X (points 3 et 4)	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur et président du comité exécutif, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion (7 mars 2011)
- 3.- Avis au recteur concernant le projet du budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2011-2012
- 4.- Avis au recteur concernant le projet du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012
- 5.- Modifications des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Approbation d'une entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 7.- Engagement d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances
- 8.- Contrat pour les services de collecte de déchets aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- 9.- Prochaine réunion
- 10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion (7 mars 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

Un membre dit souhaiter que les titres des fichiers électroniques des dossiers qui sont déposés sur le site intranet des instances comportent plus de détails en vue de faciliter l'identification de leurs contenus. Il dit également souhaiter que la version PDF utilisée pour l'enregistrement des fichiers permette d'effectuer des annotations directement sur le fichier électronique.

Le secrétaire général confirme que le Service des technologies de l'information a été saisi d'une demande à cet effet et que des développements prochains devraient survenir à cet égard.

3.- Avis au recteur concernant le projet du budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente le projet de budget du fonds de fonctionnement.

I INTRODUCTION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le 7 février 2011, le conseil d'administration prenait connaissance de la situation budgétaire 2010-2011 et adoptait les orientations budgétaires (349-CA-5259) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2011-2012.

Le conseil d'administration a retenu les orientations suivantes pour 2011-2012 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Assurer l'application des nouveaux contrats collectifs de travail des professeurs et des chargés de cours;
- Promouvoir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais;
- Supporter la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT);
- Appuyer l'essor des activités de l'Université à Saint-Jérôme;
- Soutenir la consolidation de la programmation de l'Université en lien avec la planification « Horizon 2014 ».

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2011-2012 a débuté par une rencontre avec les cadres de l'UQO, le 1^{er} février 2011, afin d'expliquer et de commenter le cadre budgétaire utilisé pour la préparation du budget de fonctionnement. Le lendemain de l'adoption des orientations budgétaires par le conseil d'administration, soit le 8 février, une rencontre a également eu lieu avec les directrices et directeurs des départements et des modules pour les mêmes motifs. Les gestionnaires ont été invités à soumettre leurs demandes budgétaires au plus tard le 18 février 2011. Par ailleurs, les directeurs des départements et des modules ont été invités à transmettre toute demande qui devrait être prise en considération dans l'établissement de leur budget de fonctionnement à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Ils ont aussi été invités à formuler leurs demandes en personnel pour la prochaine année financière en transmettant le formulaire prévu à cet effet, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas, ainsi qu'au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le Comité du budget s'est réuni à trois reprises, soit les 14, 15 et 16 mars et a passé en revue l'ensemble des demandes budgétaires avant de prendre les décisions qui ont mené à l'établissement du budget de fonctionnement.

III FAITS SAILLANTS

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2011-2012 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2010-2011 (11 mois) (\$=000)	Budget proposé 2011-2012 (12 mois) (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	62 029,8 \$	69 780,4 \$	7 750,6 \$
Charges	62 139,1	70 671,2	8 532,1
Excédent des charges par rapport aux produits	109,3 \$	890,8 \$	781,5 \$

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des principaux éléments affectant le budget :

1. Retour à l'année financière de 12 mois

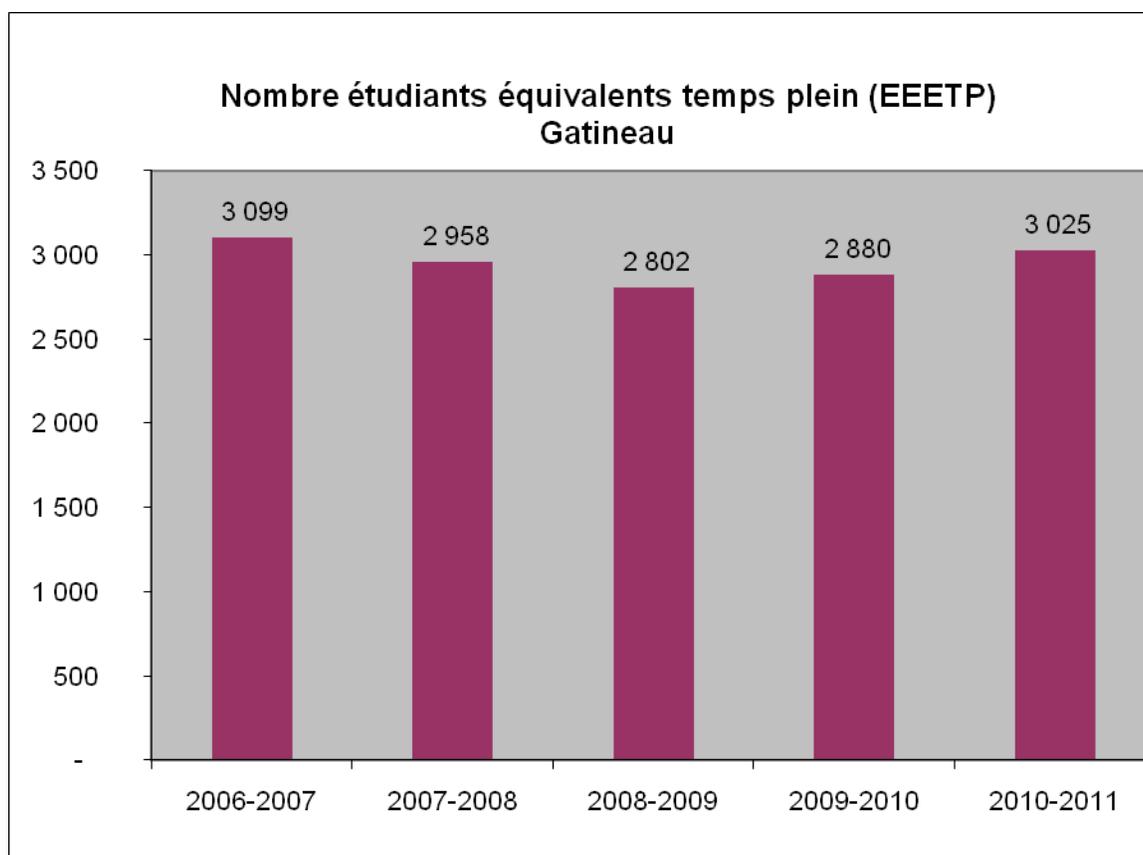
La réforme comptable imposée aux organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec, dont le réseau de l'UQ, a amené un changement de la date de fin d'exercice financier. Ainsi, l'exercice financier qui se terminait traditionnellement le 31 mai se clôture dorénavant le 30 avril de chaque année. De ce fait, l'année financière 2010-2011 a exceptionnellement eu une durée de 11 mois.

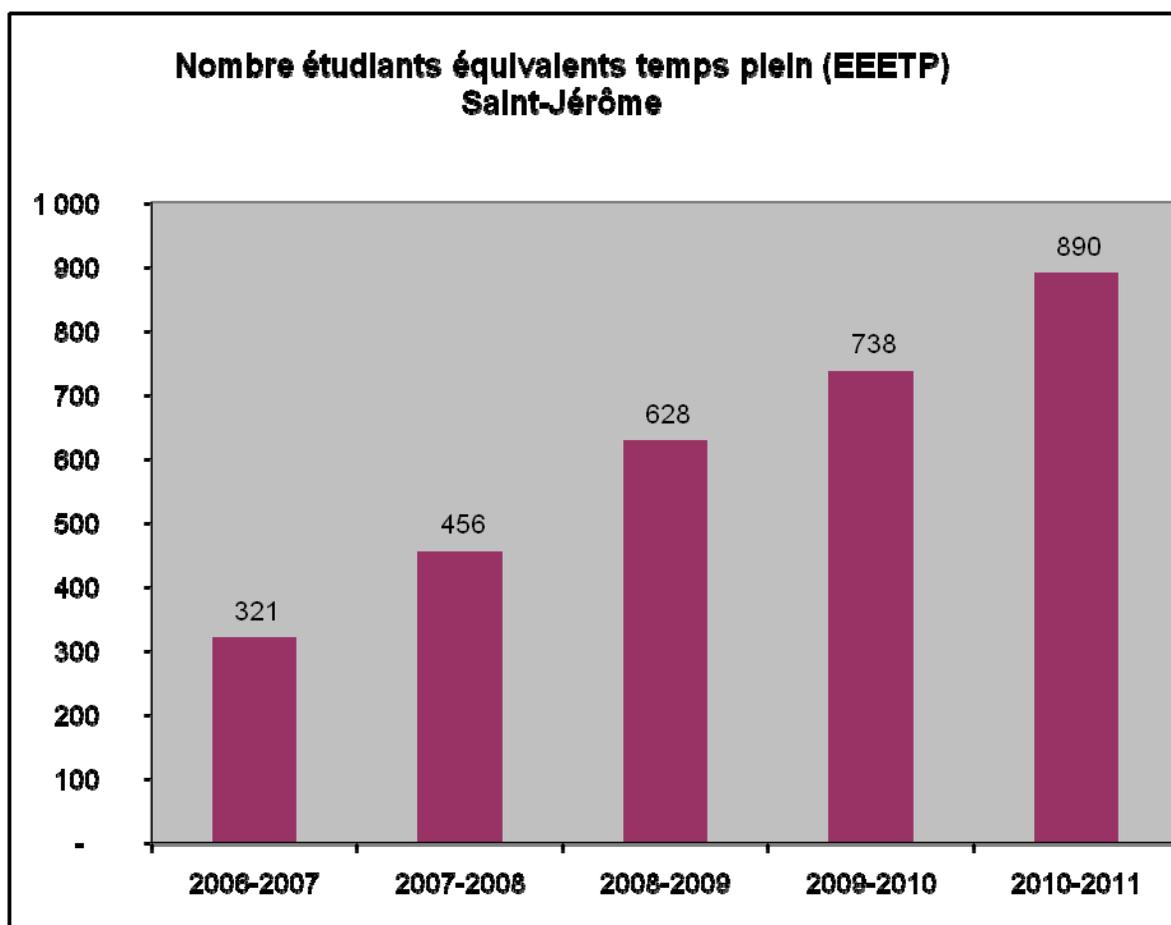
Le budget 2010-2011 a donc été annualisé pour servir de base à l'établissement du budget 2011-2012, tenant compte des ajustements qui avaient été apportés au budget de l'année dernière pour les dépenses qui ne sont pas encourues uniformément durant l'année. De plus, il faut se rappeler que les produits reliés aux activités académiques étaient entièrement réalisés durant l'année financière de 11 mois. Il n'y a donc pas de hausse des produits attribuable à l'année de 12 mois, à cet effet.

2. Clientèle

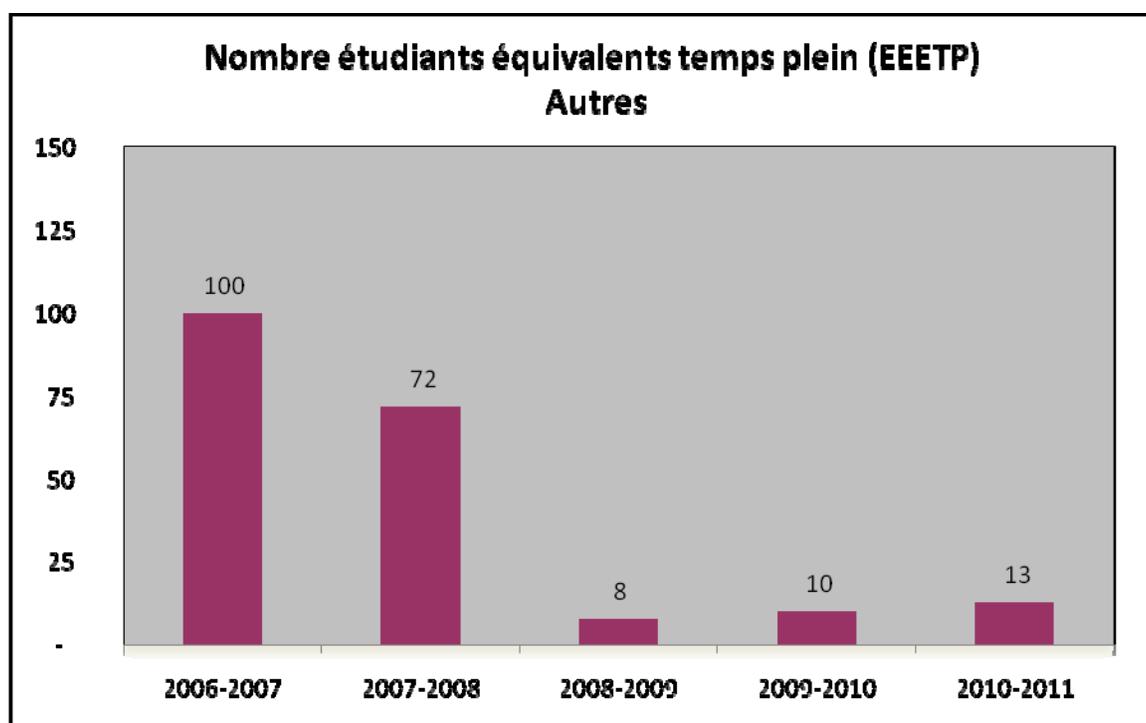
Une hausse de 4 % de la clientèle en 2011-2012 a été prévue. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère puisque la clientèle est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de clientèle, lorsque c'est le cas. La hausse prévue cette année est la résultante de la hausse observée en 2010-2011.

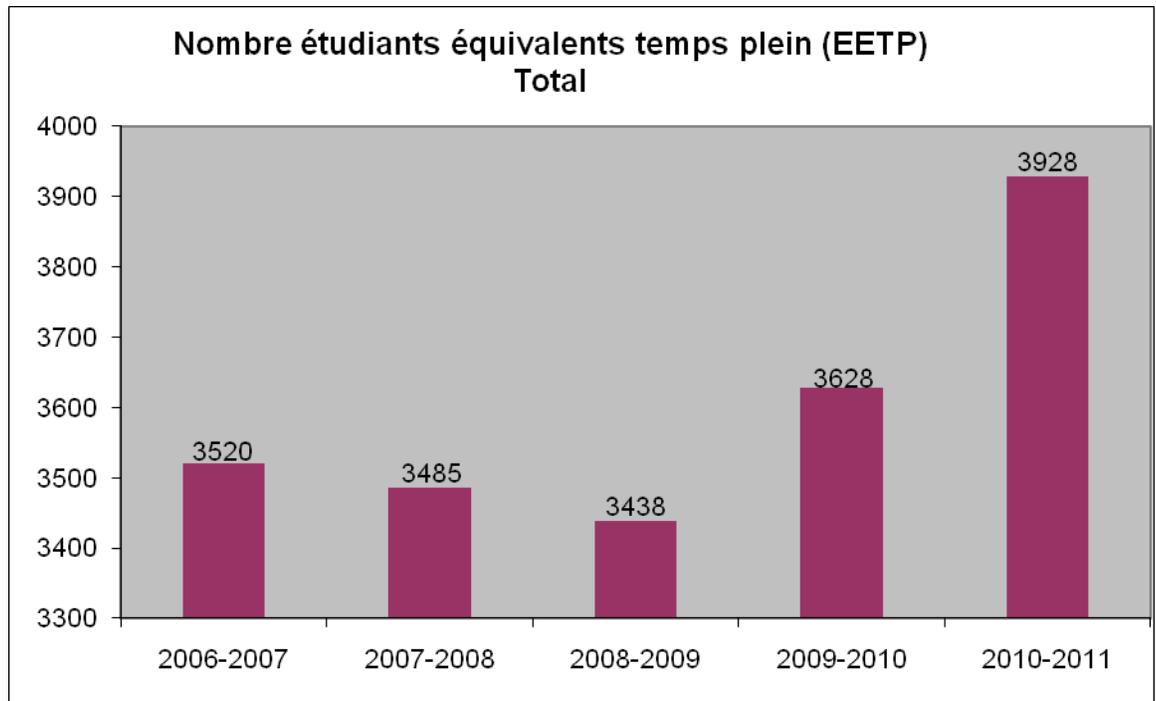
Évolution de la clientèle





Évolution de la clientèle (suite)





3. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont l'indexation prévue par les conventions collectives ou les ententes, les divers congés, les dégagements et les départs anticipés, les négociations à venir, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les divers changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette est d'environ 4 250 000 \$ dont la somme de 1 575 000 \$ est attribuable aux augmentations salariales. En réalité, la masse salariale du budget 2011-2012 augmente de 7 670 000 \$, car elle inclut un mois de traitement supplémentaire pour les employés autres que les chargés de cours et le personnel auxiliaire affecté à l'enseignement. Un mois de salaire supplémentaire équivaut à environ 3 420 000 \$.

4. Charges par fonction

Dans le contexte de la réforme comptable, les charges par fonction sont regroupées selon les définitions du rapport financier annuel, pour permettre une meilleure comparaison du budget avec les états financiers. Deux éléments majeurs ont fait l'objet d'une reclassification. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande maintenant de présenter les frais de télécommunication à la fonction « Informatique » plutôt qu'à la fonction « Terrains et bâtiments ». Par ailleurs, les prélèvements effectués par le siège social ont été distribués dans les fonctions appropriées.

5. Loi 100

Le plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative, adopté par le conseil d'administration (346-CA-5225) prévoit les réductions de dépenses suivantes en 2011-2012 :

- Maintien de la réduction de 15 000 \$ des frais de formation et de perfectionnement;
- Hausse de la réduction des frais de déplacement de 14 600 \$ à 30 068 \$;
- Réduction des frais de vérification de 10 000 \$.
- Réduction des frais de fournitures et matériels de 4 132 \$;

a) *Formation et perfectionnement*

L'objectif de la Loi 100 devrait être atteint en répartissant les coûts réels selon la fonction administrative des employés ayant bénéficié du perfectionnement.

b) *Frais de déplacement*

Au budget révisé 2010-2011, une réduction des budgets de l'ordre de 19 500 \$ par rapport au budget initial 2010-2011 a été effectuée sur l'ensemble des budgets de frais de déplacement des services qui ne sont pas en lien direct avec la clientèle. En 2011-2012, les budgets de la fonction administration ont été à nouveau réduits de près de 13 000 \$. Par ailleurs, le budget 2011-2012 comporte une provision de 100 000 \$ pour la révision de la politique interne des frais de voyage et de représentation. De cette provision, 20 000 \$ concernent la fonction administration.

c) *Vérification :*

Le budget 2011-2012 pour les frais de vérification est inférieur à la dépense réelle de 2009-2010 et devrait permettre à l'UQO d'atteindre la cible fixée par le plan de réduction.

d) *Matériel et fournitures :*

Le budget 2011-2012 a été réduit de 7 842 \$ comparativement à celui de l'année 2010-2011. Il a été ramené au même niveau que celui de 2009-2010, et ce, malgré la croissance de l'Université. La réduction des budgets et un contrôle de la fonction attribuée aux projets autofinancés devraient permettre d'atteindre la cible fixée.

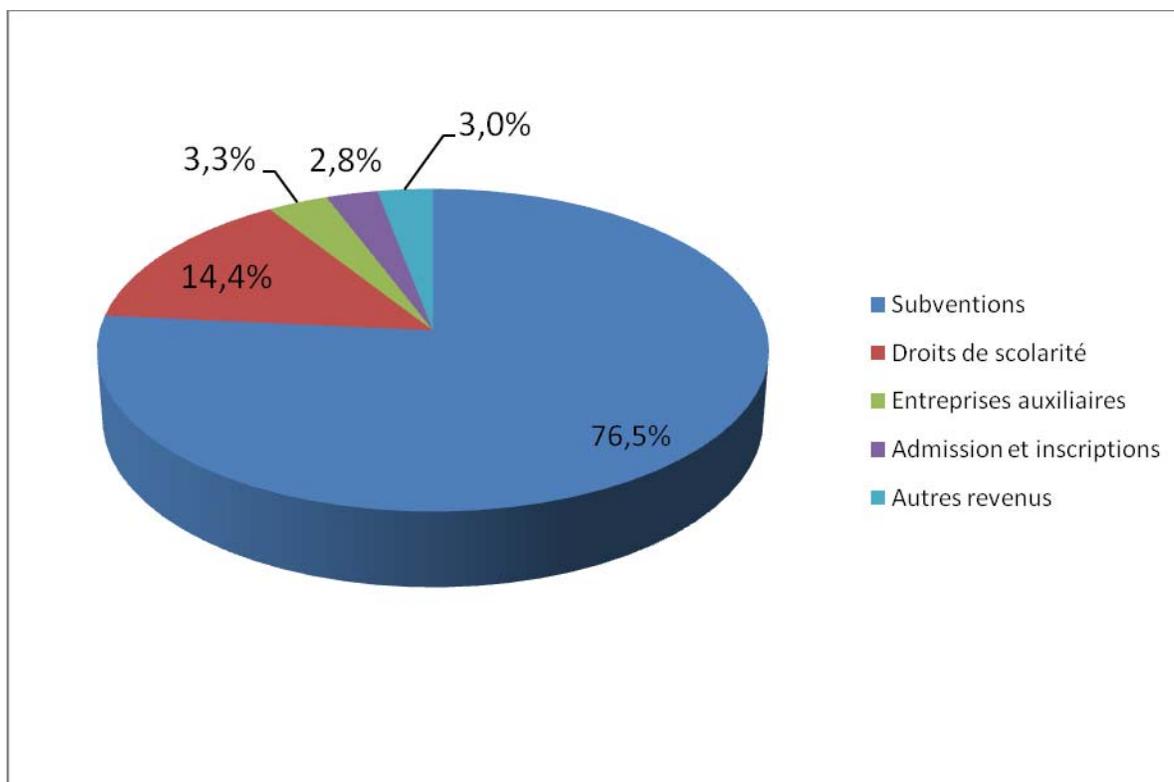
IV TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires. Les détails du budget se retrouvent en annexes pour consultation.

Prévisions budgétaires 2011-2012 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2011-2012
	(\$=000)
Subventions	53 393,2 \$
Droits de scolarité	10 010,6
Entreprises auxiliaires	2 335,9
Admission et inscriptions	1 975,9
Autres revenus	2 064,8
Total – Produits	69 780,4 \$

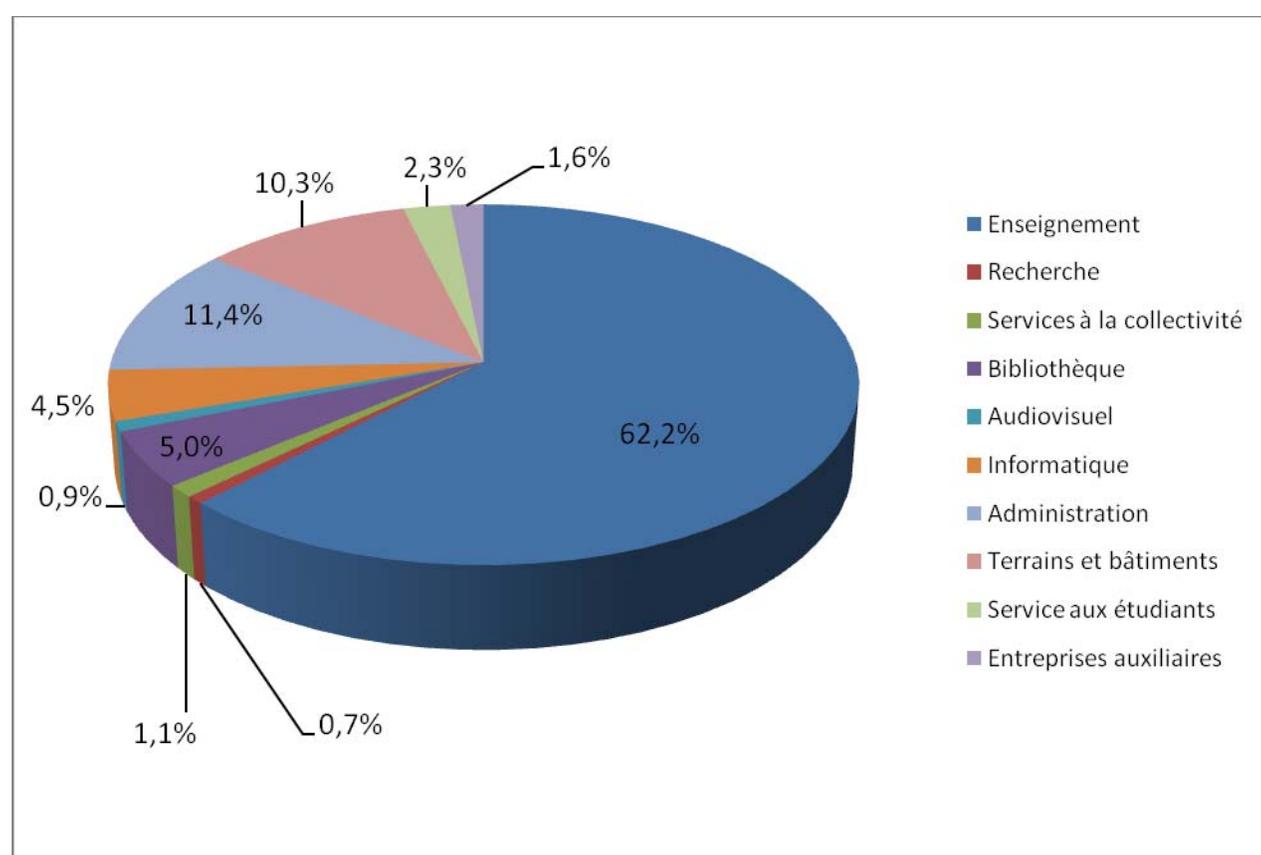
Budget proposé 2011-2012 - Produits



Prévisions budgétaires 2011-2012 – Charges par fonction

Fonctions	Total Budget Proposé 2011-2012 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	35 023,6 \$	6 556,4 \$	2 368,0 \$	43 948,0 \$
Recherche	210,0	27,0	259,0	496,0
Services à la Collectivité	624,7	127,9	27,3	779,9
Bibliothèque	2 020,3	438,2	1 052,8	3 511,3
Audiovisuel	368,0	79,0	164,9	611,9
Informatique	1 478,0	305,5	1 396,2	3 179,7
Administration	4 629,4	1 068,4	2 404,1	8 101,9
Terrains et bâtiments	909,2	197,2	6 190,3	7 296,7
Services aux étudiants	435,8	92,4	1 087,2	1 615,4
Entreprises auxiliaires			1 130,4	1 130,4
Total	45 699,0 \$	8 892,0 \$	16 080,2 \$	70 671,2 \$

Budget proposé - 2011-2012 - Charges par fonction



Un membre dit souhaiter pouvoir disposer, lors des prochaines présentations budgétaires, de davantage de détails permettant notamment d'établir des comparaisons avec d'autres établissements universitaires quant à certains chapitres de dépenses. Ce même membre demande à connaître le détail de toutes les demandes en effectifs qui ont été présentées par les modules et les départements. Il soumet, en outre, un cas précis émanant du Département d'informatique et d'ingénierie, alors qu'une demande de création de poste de professionnel, de son propre avis, n'aurait pas été considérée. Le vice-recteur à

l'administration et aux ressources explique en séance le processus de détermination des effectifs et souligne que les demandes sont ultimement reçues par la direction des ressources humaines, mais après avoir été « filtrées » et traitées par les unités administratives et académiques concernées.

Il demande à connaître la variation des budgets de déplacement réservés aux départements.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347S-CX-1493 concernant un avis favorable au recteur relatif au projet du budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Avis au recteur concernant le projet du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2009-2014.

Pour 2011-2012, il a été convenu d'utiliser les montants alloués en 2009-2010 en vertu du PQI 2009-2014. Les données des PQI 2010-2015 et 2011-2016 ne sont pas encore connues. Il a également été convenu de ne pas reconduire l'enveloppe « Ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel » compte tenu du fait que le MELS confirmera dorénavant cette enveloppe, annuellement, dans le PQI.

Les enveloppes budgétaires pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivantes :

• Maintien des actifs	1 224 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	480 000
• Développement des systèmes d'information	294 000
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	582 000
	<hr/>
TOTAL	<u>2 580 000 \$</u>

Un membre soulève les problèmes qu'il observe avec le système SAPHIR et s'interroge sur la pertinence de maintenir l'investissement relatif aux systèmes d'information, tel qu'il appert du montant associé au développement des systèmes d'information (294 000 \$). Le vice-recteur à l'administration et aux ressources dit comprendre les frustrations observées avec un tel système mais explique qu'il est impératif de maintenir l'engagement et la participation de l'Université dans le développement de ce système. Il rappelle que le projet est développé en réseau au sein de l'Université du Québec.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347S-CX-1494 concernant un avis favorable au recteur relatif au projet du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Modifications des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'en 2005, le conseil d'administration a approuvé une refonte du Règlement concernant la gestion des parcs de

stationnement et du fait même a adopté un système de contrôle par vignettes au détriment du système de contrôle par barrières automatiques.

Les parcs de stationnement sont divisés en deux zones et sont patrouillés régulièrement par la Ville de Gatineau qui a le pouvoir d'émettre des contraventions aux usagers ne respectant pas le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement.

Le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement prévoit que les changements mineurs tels que le nombre de zones et les tarifs soient approuvés par le comité exécutif.

En 2008-2009, les tarifs ont été augmentés d'environ 7 % et sont, depuis, demeurés inchangés. Les parcs de stationnement sont de plus en plus fréquentés et la quantité de vignettes disponibles s'écoule rapidement dès leur mise en vente. De plus, il est à prévoir que les coûts d'entretien vont augmenter et que certains travaux de réfection seront nécessaires à court terme.

Afin de répondre à la demande et à la hausse de clientèle, il sera nécessaire d'augmenter le nombre de d'espaces de stationnement disponibles. Des travaux sont donc prévus afin de créer des espaces de stationnement le long du chemin d'accès menant au terrain de soccer et de refaire le lignage dans la zone 1 afin d'augmenter le nombre d'espaces disponibles. Il est également prévu de revoir le nombre d'espaces de stationnement réservés pour les résidences.

Afin de s'ajuster avec le contexte actuel et de pouvoir offrir un service adéquat aux usagers des parcs de stationnements, il est proposé d'augmenter les tarifs des vignettes de stationnements selon la grille tarifaire présentée en annexe.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347S-CX-1495 concernant des modifications des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

6.- Approbation d'une entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la présente entente vise à encadrer officiellement une nouvelle collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque l'Hôpital Montfort constitue un établissement pouvant permettre aux candidats de niveau doctoral en psychologie d'acquérir des expériences cliniques dans un milieu francophone, puisque le programme en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisque qu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'automne 2011 à l'Hôpital Montfort, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de collaboration jointe au dossier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347S-CX-1496 concernant l'approbation d'une entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

7.- Engagement d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à la gestion financière au

Service des finances

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Lise Legault, directrice du Service des finances, de monsieur Marc-André De Blois, conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines et de madame Ève Pouliot, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines a reçu une candidature interne qui a été reçue en entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Dominique Roy, à titre de coordonnateur à la gestion financière au Service des finances.

Monsieur Roy possède environ seize (16) années d'expérience à titre de professionnel dans le domaine de la comptabilité et des finances dans diverses organisations. Il est professionnel à statut particulier à l'UQO depuis octobre 2009 à titre de coordonnateur à la gestion financière au Service des finances. M. Roy possède un diplôme de Baccalauréat en administration des affaires, option CMA, de l'Université de Sherbrooke.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347S-CX-1497 concernant l'engagement d'un coordonnateur à la gestion financière au Service des finances (Dominique Roy); laquelle est jointe en appendice.

8.- Contrat pour les services de collecte de déchets aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais doit s'adjoindre les services d'une entreprise pour les services de collecte de déchets aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi qu'aux Résidences Taché et Maisons de villes de l'UQO. Les services à rendre comprennent également les levées de conteneurs à déchets de construction selon les besoins.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 17 mars 2011, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des entreprises de services de collecte de déchets. L'objectif poursuivi étant d'obtenir, des entreprises établies en Outaouais, les tarifs les plus concurrentiels.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 avril 2011. Deux entreprises ont déposé des propositions qui ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est joint en annexe. Une seule entreprise a déposé une proposition conforme au devis. Le prix le plus bas ainsi que la conformité étaient les critères de sélection d'une entreprise et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Malex pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2014. La proposition comprend également une option de renouvellement permettant de reconduire le contrat annuellement pour deux périodes additionnelles après entente entre les parties.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347S-CX-1498 concernant un contrat pour les services de collecte de déchets aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 13 juin 2011 à 18 h 00.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 25.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice